

Travailleurs indépendants : des mesures bienvenues mais le cadre reste à construire

Publié le 5 septembre 2017

Les mesures présentées par le Premier ministre en faveur des travailleurs indépendants sont les bienvenues. Elles répondent à des attentes maintes fois exprimées par les chefs d'entreprise et les entrepreneurs, notamment en matière de simplification et de facilitation (nouvelle organisation de la protection sociale, aide à la création d'entreprise, etc.).

Elles constituent également un premier pas vers l'indispensable redéfinition du modèle du salariat et de la notion d'activité dans un parcours professionnel, corrigeant les asymétries de concurrence tout en favorisant l'émergence de la transformation numérique pour créer de l'activité et de la richesse. L'aspiration des jeunes générations à plus d'autonomie et les nouveaux outils numériques encouragent le développement de nouvelles formes d'organisation du travail ainsi que l'apparition de nouvelles formes d'activité, notamment via le travail indépendant.

Le plan annoncé par l'exécutif fait toutefois encore l'impasse sur un enjeu majeur : la sécurisation de la relation entre un travailleur indépendant et son donneur d'ordre. C'est pourquoi le Medef rappelle à cette occasion ses attentes visant à accompagner les nouvelles formes d'activité tout en sécurisant la relation économique avec un travailleur indépendant. Les propositions qu'il avait formulées en ce sens en février 2016 sont toujours d'actualité.

Pour **Thibault Lanxade, vice-président du Medef en charge des TPE-PME** : « *Accompagner les travailleurs indépendants dans le développement de leur activité doit être une priorité, en sécurisant surtout leur relation avec les TPE et PME. Les risques de requalification en salariat sont trop importants pour que notre économie tire pleinement profit de ce gisement de croissance.* »

Vous pouvez [consulter et télécharger en ligne la note « Numérique et nouvelles activités »](#)